

Santé publique Sudbury et districts

Manuel administratif général

Information

Catégorie : Organisme

Section : Règles et règlements

Objet : Vaccination du personnel et protection sérologique contre les maladies évitables par la vaccination

Numéro : C-I-290

Approbation : Médecin-hygiéniste et directrice générale

Date initiale : 25 octobre 2022

Date de révision : 13 octobre 2023

Calendrier des vaccins recommandés pour le personnel de Santé publique Sudbury et districts

Selon la politique C-I-290, tout le personnel a fortement intérêt à être à jour en ce qui touche la protection sérologique ou les vaccins qui suivent, selon le cas.

Vaccin	Calendrier ¹	Personnes visées :	Commentaires	Fréquence de déclaration ²
COVID-19	Le dossier d'immunisation des personnes de six mois ou plus contre la COVID-19 est jugé à jour si elles ont reçu une dose de vaccin à l'automne 2023.	Tout le monde		<i>Dans un délai de 30 jours à partir du moment où Santé publique affiche le calendrier à jour des exigences vaccinales (sinon, dans les 30 jours suivant la date d'admissibilité)</i>

¹ Le tableau donne le calendrier d'application générale; le calendrier peut varier en fonction des évaluations individuelles.

² Selon la politique C-I-290 et sauf indication contraire dans le présent tableau, la déclaration doit se faire dans un délai de 30 jours à partir du moment où Santé publique publie la fiche d'information détaillée.

Vaccin	Calendrier	Personnes visées :	Commentaires	Fréquence de déclaration
Hépatite A	Série de deux doses OU Preuve sérologique d'immunité	Personnel intervenant dans l'inspection de fosses septiques ou de réseaux d'égout, ou encore dans le transport d'échantillons de selles de personnes clientes		Une fois
Hépatite B	Série de deux ou trois doses, selon l'âge et les facteurs de risque OU Preuve sérologique d'immunité	Personnel intervenant dans les programmes d'immunisation, de santé sexuelle ou de santé buccodentaire; toute personne susceptible d'entrer en contact avec du matériel d'injection de drogues; de devoir nettoyer du sang ou des fluides corporels; intervenant dans la cueillette, l'enlèvement ou le transfert de contenants pour objets pointus ou tranchants, ou risquant de se faire mordre par quelqu'un		Une fois
Grippe	Chaque année	Tout le monde		Chaque année au 1 ^{er} décembre
Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)	<i>Rougeole</i> : deux doses de vaccin contre la rougeole à compter du 1 ^{er} anniversaire <i>Oreillons</i> : deux doses de vaccin contre les oreillons <i>Rubéole</i> : une dose de vaccin contre la rubéole	Tout le monde		Une fois

Vaccin	Calendrier	Personnes visées :	Commentaires	Fréquence de déclaration
	OU Preuve sérologique d'immunité			
Coqueluche (dcaT)	Dose unique de vaccin dcaT (si celui-ci n'a pas déjà été administré à l'âge adulte)	Tout le monde		Une fois
Tétanos et diphtérie (dT)	Série primaire et dose de rappel tous les 10 ans	Tout le monde		Dans les 30 jours suivant la date d'admissibilité à une dose de rappel
Varicelle	<p>Sont jugées immunisées contre la varicelle les personnes qui répondent à L'UN OU L'AUTRE des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Preuve documentée d'immunisation par deux doses de vaccin contenant la valence varicelle • Preuve sérologique d'immunité • Conformément au document intitulé Preuve d'immunité contre la varicelle - Mise à jour de 2015, si la personne est à l'emploi de Santé publique ou a travaillé dans un autre milieu de soins de santé au Canada, l'une ou l'autre des situations qui suivent est acceptable si la maladie est survenue avant l'année de mise en œuvre du programme d'immunisation à dose unique contre la 	Tout le monde		Une fois

Vaccin	Calendrier	Personnes visées :	Commentaires	Fréquence de déclaration
	varicelle (soit 2004, en Ontario) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Antécédents autodéclarés ○ Diagnostic de varicelle et de zona posé par un fournisseur de soins de santé 			